

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Politique routière d'intérêt régional	509

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-10, L.3211-1, L.3213-3, L.3221-4, L.4211-1 à 4bis, et L.4221-1,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1 et L.131-7 et suivants,

VU Les délibérations du Conseil régional du 21 septembre 2007 adoptant le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, puis des 26 et 27 juin 2008 adoptant la version définitive de ce Schéma,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017 approuvant la convention de financement de travaux routiers de mise à 2 x 2 voies entre Aizenay et La Vie - RD 948,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 signé le 23 février 2015 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 23 janvier 2017 et le 18 février 2020,

VU le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 13 juin 2017 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 12 mars 2018 et le 2 juin 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de financement relative aux travaux routiers de mise à 2x2 voies de la RD 948 sur 3 600 mètres sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation à l'article IV-5, alinéas a et b, des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 260 000 € au Département de la Vendée,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 260 000 €,

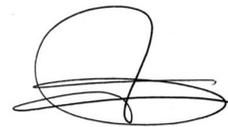
DECIDE

la réduction de 594 000 € de la subvention de 4 332 000 € attribuée au Département de la Vendée pour les travaux routiers de mise à 2x2 voies de la RD 948 dans la section Aizenay - La Vie (opération 17106813),

ANNULE

partiellement, à hauteur de 594 000 €, l'affectation d'autorisation de programme de 4 332 000 € votée par délibération du Conseil régional lors de la Commission permanente du 7 juillet 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs